



Union Fédérale Autonome Santé

Tél rédaction. : 06.87.09.97.61

E-Mail: com@lesautonomessante-ufas.fr

Site web : <https://lesautonomessante-ufas.fr>

LE PETIT AUTONOME


Janvier 2020 - N° 1

SOMMAIRE

-
- Le mot de la secrétaire départementale Page 2
 - Grève du 5 décembre 2019. Mme Buzyn et l'UFAS en disent quoi ? Pages 3 et 4
 - Actualités médias - Les gilets jaunes à Melun le 30/11/19 Page 5
 - Les « manip » parlent de leur métier Pages 6 et 7
 - Les familles de résidents s'organisent en collectif (DREF77) Pages 8 et 9
 - Fiche pratique : CGOS prestation déménagement Page 10
 - Réunion de jour pour les veilleurs de nuit Page 11
-

Affiliée à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires
1 Grande Allée du 12 Février 1934, Le Lizard II Bât. A, 77186 Noisiel

Le mot de la secrétaire départementale



Union Fédérale Autonome Santé
10 Rue du Général Leclerc
93370 MONTFERMEIL
06 58 16 61 47
www.lesautonomessante-ufas.fr
Email : com@lesautonomessante-ufas.fr

Madame Agnès BUZYN
Ministre des affaires sociales et de la santé
14, Avenue Daumesnil
75350 Paris 07 SP
A l'attention de Monsieur FOURNIER
DGOS

Le 25 Novembre 2019

Objet : préavis de grève nationale du 05 Décembre 2019

Madame la Ministre,

Nous vous informons que L'UFAS/FGAF dépose son préavis de grève nationale pour la journée du cinq décembre 2019, conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L2512-1 et L2512-2 du code du travail relatifs aux modalités de grève.


Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche dépassent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble du personnel médical et non médical, notamment :
Les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière et les établissements médico-sociaux.

Les revendications portent, essentiellement sur :

- Maintien du régime de retraite spécifique et maintien de la C.N.R.A.C.L.
- Augmentation de la valeur du point d'indice gelée depuis 2010.
- Fin de la décade.
- Maintien de la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite.
- Amélioration des conditions de travail.
- STOP à la fermeture des lits.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées

Le Secrétaire Général
UFAS/FGAF
David Amicizia


#Hôds S le Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires - www.fgaf.fr

En cette nouvelle année, je ne pouvais pas ne pas évoquer la journée de grève du 5 décembre 2019.

L'année 2019 a vu la situation des établissements de santé, médico-sociaux et les Ehpad se dégrader à Vitesse grand V.

L'année 2020 sera a coup sûr une année de lutte pour préserver le peu qu'il nous reste et défendre un service public que nous aimons.

Bonne année 2020

Solenn LE FLOCH



Bonne année 2020



© Michel BURDIN-Les Gastéropotes-2018

Comment Agnès Buzyn voit la journée de grève du 5 décembre

Agnès Buzyn : « La grève du 5 décembre sera très corporatiste »

La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, était l'invitée du Club de l'économie du « Monde », jeudi 21 novembre. MARC CHAUMEIL Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, détaille la stratégie du gouvernement sur les retraites et l'hôpital.

Faut-il réellement mener la réforme systémique des retraites, qui menace de bloquer le pays le 5 décembre ?

AB Oui, car si nous faisons une réforme qui vise simplement à équilibrer le système, nous aurons tout perdu. Considérer qu'il est encore légitime d'avoir 42 régimes liés à des statuts, alors que nos enfants n'auront absolument pas les mêmes parcours professionnels que les nôtres, est absurde. Le statut des cheminots a été accordé de façon temporaire par de Gaulle à la sortie de la guerre pour les remercier de leur participation à la Résistance. Il faut questionner le corporatisme social issu du XXe siècle pour aller vers un modèle universel et solidaire.

UFAS Non, la réforme n'a pas pour but plus d'équité entre les salariés. Mettre en avant le statut des cheminots, est-ce une bonne méthode ? C'est les stigmatiser et les montrer du doigt comme des nantis. A la veille d'une grève dure qui verra les salariés galérer dans les transports en commun, c'est facile...

Pourquoi avez-vous tant de mal à convaincre ?

AB Beaucoup imagine qu'ils vont basculer d'un système à l'autre brutalement. En réalité, selon le régime auquel on adhère, une période de transition permettra d'adapter le taux et l'assiette des cotisations.

UFAS Peut-être parce que les français ne sont pas dupes et que tous y perdront avec la réforme annoncée.

Etes-vous favorable à la clause du grand-père qui consisterait à n'appliquer la réforme qu'aux nouveaux entrants sur le marché du travail ?

AB Ce n'est pas crédible. Cela reviendrait à créer un 43^{ème} régime. Je n'y crois pas beaucoup, même si tout est ouvert.

UFAS C'est la réponse type de langue de bois, politicienne. Ce n'est pas crédible mais on va voir...

Comment allez-vous équilibrer le système d'ici à 2025 ?

AB Nous ne baisserons pas les pensions et nous n'augmenterons pas les cotisations.

UFAS Ah bon, il faudrait croire ça ! Voilà une réponse qui elle, n'est pas crédible...

Donc vous jouerez sur l'âge pivot de départ à la retraite ?

AB L'âge pivot est celui à partir duquel le système s'équilibre. Il a l'avantage de laisser la liberté de choisir. Ceux qui partent à cet âge ont tous leurs droits. Ceux qui le font avant en ont moins. Et ceux qui le font après en ont plus.

UFAS Monsieur de Lapalisse n'aurait pas mieux dit ! Les salariés n'auront pas le choix. Drôle de liberté !

Redoutez-vous une forte mobilisation le 5 décembre ?

AB Cela va être dur. La grève sera très corporatiste. Des gens crient simplement parce qu'ils veulent garder leur régime spécial. Nous leur opposons un projet de société solidaire. J'espère que nous réussirons à convaincre l'opinion.

UFAS Oui la mobilisation sera forte ; la colère des hospitaliers comme la majorité des salariés est telle qu'elle ne cessera qu'après avoir fait reculer le gouvernement.

Les annonces sur l'hôpital peinent à convaincre. Comment expliquez-vous que vous ne parveniez pas mieux à vous faire comprendre ?

AB Sur le fond, personne ne conteste les orientations du plan « Ma santé 2022 » que j'ai construit en deux ans parce que j'avais vu, en tant que praticien, la dégradation de notre système de santé depuis vingt ans. J'avais vu que l'hôpital était devenu le réceptacle de tous les dysfonctionnements. Cela m'a convaincue qu'il fallait faire une réforme systémique qui englobe le numérique, la formation, la médecine de ville, toutes les professions de santé. Mais il faut du temps pour obtenir des résultats concrets, deux, trois ans. Entre-temps, les urgences ont continué à dysfonctionner, notamment parce que la démographie médicale est catastrophique en France, comme en Europe. On n'a pas su anticiper les besoins de santé des populations. Le système est à bout.

UFAS Quelle grande visionnaire notre ministre de la santé. Elle avait tout vu. Oui le système est à bout tout comme le personnel hospitalier qui en peut plus.

On se croirait revenu au temps des hôtel-Dieu !



Mais ce que réclament les collectifs, c'est 300 euros d'augmentation de salaire par mois pour tout le monde...

AB La fonction publique hospitalière emploie 1,2 million de personnes. Si j'augmente les salaires de 300 euros par mois, l'addition s'élève à 4 milliards d'euros. 4 milliards d'euros que je ne mets pas dans l'achat de scanners, de plateaux techniques de haute technicité pour garder les médecins, dans des hôpitaux neufs, pour que les conditions de travail soient favorables. J'ai opté pour un plan plus raffiné, qui ne met pas tout dans les salaires mais redonne envie de travailler à l'hôpital public.

UFAS Les collectifs refusent de diviser les salariés entre eux. L'hôpital public doit avoir des personnels également formés, également rémunérés et également équités des moyens suffisants à une prise en charge sécurisée et humaine.

Derrière ce conflit se joue une bataille politique autour de l'avenir de l'hôpital public.

AB Un bruit court selon lequel le gouvernement mettrait la tête de l'hôpital sous l'eau, pour mieux le revendre au privé. C'est totalement faux, cela permet juste à certains de dire : « Ce plan, on n'en veut pas. » Le président de la République a toujours souligné que la santé et l'éducation devaient être les deux priorités d'un pays. Il le vit comme un investissement. L'hôpital est un bien commun indispensable et fondamental.

UFAS Oui depuis trop longtemps les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de mettre à plat l'hôpital public.

Sa sauvegarde ne passera que par la résistance de son personnel. Mme Buzyn, vous êtes prévenue...

Seine-et-Marne : près de 400 Gilets jaunes dans Melun et quelques heurts – 30 novembre 2019

Certains des manifestants qui ont défilé dans Melun se sont vus refuser par la police l'entrée dans un supermarché. Ils les ont repoussés en les gazant.



LP/Sébastien Blondé Melun, ce samedi. Rassemblés sur la place Saint-, les Gilets jaunes ont notamment honoré la mémoire de leurs camarades blessés et disparus

En l'absence de manifestation parisienne autorisée ce week-end, c'est à Melun (Seine-et-Marne) que de nombreux Gilets jaunes de la région et même de Normandie se sont retrouvés ce samedi après-midi. A près de 400, ils ont défilé dans les rues de la cité préfectorale jusqu'à la place Saint-Jean.

Il y a aussi eu quelques heurts peu après, lors du passage des manifestants devant le magasin Carrefour Market du mail Gaillardon. Sous les yeux médusés des clients et des caissières, les Gilets jaunes ont tenté d'y pénétrer, avant d'être repoussés par la police au moyen de gaz lacrymogènes.

Avec des renforts équipés de boucliers, les forces de l'ordre leur ont ensuite fait barrage, contraignant les manifestants à poursuivre leur défilé. Sur la première partie de leur parcours, certains Gilets jaunes s'étaient déjà signalés en bifurquant vers la préfecture pour un premier face-à-face avec la police.

Ce samedi, il n'y avait visiblement pas que des Gilets jaunes bon enfant, comme on en trouve habituellement à Melun et aux alentours. C'est sans doute la raison pour laquelle des policiers avaient en main des lanceurs de balles de défense (LBD) dès le début du rassemblement.

« Je ne peux pas contrôler tout le monde », se défend d'entrée Angélique, Gilet jaune de Fontainebleau à la tête de ce rassemblement monté sur fond de convergence des luttes.

Sur le point de prendre la direction du centre-ville, elle se dit satisfaite de la mobilisation. « Je suis contente. J'attends de **voir si des sapeurs-pompiers, sages-femmes, infirmières ou ambulanciers sont bien présents**. C'est un appel qui a été relayé et qui a été loin. C'est déjà la convergence entre nous les Gilets jaunes ! »

Fontainebleau – Nemours – Montereau. Le coup de gueule des « manipulateurs radio » de l'hôpital

Ils se disent méconnus et mal considérés : le personnel manipulant les patients en électro et radiologie a fait grève jeudi pour tirer la sonnette d'alarme.

Publié le 22 Nov 19



20 agents étaient en grève jeudi à Fontainebleau, Montereau et Nemours (©La Rep 77)

« On est des inconnus », nous dit une manipulatrice de l'hôpital, **en grève jeudi comme ses 19 autres collègues. Les « manipulateurs » des trois sites du sud 77** (Fontainebleau, Nemours et Montereau) ont répondu massivement à l'appel lancé par la profession au niveau national pour **alerter sur la dégradation de leurs conditions de travail.**

Les manipulateurs radio sont ceux qui assurent les radios et scanners en plaçant les patients, et en intervenant sur les machines. « **Nous sommes un maillon central et méconnu de l'hôpital. On veut simplement que l'on reconnaisse la pénibilité de notre travail** », explique une gréviste.

Jeudi, dix d'entre eux étaient donc en grève, quand les dix autres étaient au travail, permanence des soins oblige : « on a posé des banderoles pour expliquer aux patients notre situation et on a tourné comme pour un week-end ». Les manipulateurs ne bénéficient pas de la prime accordée lorsque l'on est en contact avec les patients et représentent le seul corps de métier qui doit assurer une présence 24 h sur 24. **Avec le temps, les agents n'arrivent plus à poser leurs congés et la fatigue s'accumule** : « nous faisons beaucoup d'heures, et on ne veut plus nous payer les jours que nous ne pouvons pas prendre ».

Deux renforts arrivent

Du côté de la direction, qui a rencontré le personnel avant la grève pour faire le point sur les revendications, on explique avoir « anticipé deux remplacements qui arriveront fin 2019. Nous leur avons proposé des recrutements en CDI. Nous faisons très attention sur ces métiers en tension. **On a prévu de valoriser les salaires des contractuels pour qu'il y ait un principe d'équipe** ».

En attendant les renforts, le personnel se sent délaissé : « nous ne sommes plus du tout encadrés. Il n'y a plus qu'un seul responsable pour les trois sites. On est livrés à nous-mêmes et on doit faire face au mécontentement des patients quand on est en sous-effectif ». Avant la grève, la direction avait prévu une rencontre le 18 décembre prochain pour écouter leur problématique : « Nous avons rénové une partie du matériel, mais on sait que ce n'est pas un poste facile. On fera le point individuellement avec eux ».

Yoann VALLIER



Le métier de manip de radio vu par les « manip » du CH sud 77

« On est des inconnu (e) s », pourtant nous sommes là. Après un parcours et une formation ... Nous avons l'impression de ne pas exister !

UN MANIPULATEUR EN RADIOLOGIE C'EST

- × Un technicien qui réalise des examens à visée diagnostique : radios, scanner, IRM, scintigraphie, TEP-Scan, mammographie, imagerie au bloc opératoire et électrophysiologie. Des machines complexes qui nécessitent une maîtrise technique et une expertise pointue.
- × Un soignant qui réalise des traitements à visée thérapeutique : radiothérapie, imagerie interventionnelle.
- × Des gestes essentiels au quotidien : perfusion, administration de produits de contrastes et médicaments, préparation de table stérile, manipulation de produits radioactifs et assistance des médecins radiologues et des chirurgiens.
- × Diplômés d'un bac +3 au même niveau que nos collègues infirmières, nous débutons notre carrière à 1345 € net.
- × Au contact chaque jour de patients admis en urgence, avec des traitements lourds, porteurs de maladies infectieuses et nous faisons face à des situations complexes et parfois traumatisantes.



NOUS REVENDIQUONS



- × Une reconnaissance salariale adéquate avec l'évolution du métier et de nos compétences.
- × La reconnaissance de la pénibilité et l'exposition aux risques inhérents à la profession (rayonnements ionisants, champs magnétiques, radioactivité).
- × L'exclusivité de l'utilisation des machines d'imagerie médicale.
- × La réévaluation des effectifs en sous nombre.
- × L'accès aux primes : Buzyn, Veil pour lesquelles nous sommes oubliés (à la hauteur de nos collègues infirmiers).
- × L'arrêt de la précarité.

Le manipulateur est aujourd'hui indispensable dans le parcours de soin des patients ! les médecins ont besoin d'imagerie pour faire vos diagnostics, nous les réalisons !



Fontainebleau. Un collectif créé par des familles pour défendre les résidents dans les Ehpad

Plusieurs aidants seine-et-marnais alertent sur les conditions de prise en charge dans les Ehpad et notamment à Fontainebleau. **Publié le 19 Octobre 19**



Ils s'appellent Patrick, Maryvonne, Monique ou Danielle et viennent d'Avon, Fouju ou encore Fontainebleau. Leur point commun : ils sont tous des aidants.

Leurs **parents ou conjoints sont pris en charge** dans un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (**Ehpad**) de **Seine-et-Marne**, plus précisément celui qui dépend du centre hospitalier de **Seine-et-Marne, à Fontainebleau**

Maryvonne, Patrick et Monique sont trois des fondateurs du Collectif de défense des résidents l'Ehpad de Fontainebleau ©RSM77/JVC

Dysfonctionnements

Témoins de « difficultés dans la prise en charge » de leurs proches, **ils ont créé le collectif de défense des résidents l'Ehpad de Fontainebleau (Dref)**.

« Le message que nous portons va au-delà de Fontainebleau ou de la Seine-et-Marne car les situations que nous avons constatées au gré de nos visites peuvent toucher tout le monde », estiment-ils. Pour y remédier, ils interpellent les pouvoirs publics face à des dysfonctionnements qu'ils considèrent liés au manque de personnel et invitent tous les aidants de l'Hexagone à les rejoindre. « On ne leur fait pas de mal, mais on ne leur fait rien non plus ».

Voici une substance le message porté par les membres du Dref qui veulent sensibiliser sur les questions de prise en charge dans ces structures. Ils mettent par exemple en avant des problématiques d'hygiène. « Mon mari est atteint de la maladie d'Alzheimer et je l'ai déjà vu passer deux jours au lit, sans douche », souligne Monique. Sa femme en est convaincue puisqu'elle avait placé un témoin sur le pommeau de douche.

Et Patrick d'abonder : « On oblige souvent les résidents à faire leur besoin dans leurs couches. »

Selon le Dref « si les résidents font leur besoin hors créneaux horaires habituels ils sont parfois remis au lit jusqu'à l'heure rituelle des changes. » Mais d'après les familles, ces situations sont la conséquence d'une chose : le manque de personnel. « Eux aussi sont en souffrance, ils n'en peuvent plus de leurs conditions de travail et cela conduit à des situations où la dignité des personnes n'est plus garantie », insistent-ils. Parmi leur liste de griefs, ils évoquent aussi les repas, l'hygiène des locaux, la sécurité des patients.

Manque de personnel

Selon eux, toutes ces problématiques ont une seule origine : le manque de personnel. Une première rencontre a été réalisée fin septembre avec la direction de Centre hospitalier du sud-Seine-et-Marne. « Notre but n'est pas de dénoncer le personnel, on demande juste que la situation s'améliore », souligne Maryvonne.

Pour toucher le plus de monde possible, leur courrier a été envoyé à des dizaines d'élus ou personnalités, de Seine-et-Marne et d'ailleurs. « Nous l'avons même envoyé à Brigitte Macron parce que nous pensons qu'elle peut avoir une influence pour parler des plus faibles », insistent-ils.

Dans leur mobilisation, les familles sont accompagnées par SOS Usagers. « Nous sommes là pour constater des dysfonctionnements pour nos proches, mais comment font ceux qui n'ont plus de familles ? », interroge Patrick.

Et Monique d'abonder : « Notre démarche est aussi de nous faire la voix de ces personnes. Ces conditions de prises en charges peuvent aboutir à une fin de vie gâchée. Notre appel est là pour faire évoluer la situation. » Julien VAN CAEYSEELE / @JulienVanC

Renseignements : dref77300@gmail.com

Fontainebleau. Un collectif créé par des familles pour défendre les résidents dans les Ehpad

La direction annonce des recrutements

Contacté concernant la situation au sein de l'Ehpad de Fontainebleau, Benoît Fraslin, le directeur du centre hospitalier du sud-Ile-de-France fait le point.

Du côté de la direction de l'Ehpad de Fontainebleau, on indique avoir été destinataire de la missive envoyée par le collectif de Défense des résidents de l'Ehpad de Fontainebleau (**Dref**). « La création de ce collectif est une démarche saine de proches de personnes qui nous ont interpellés sur des sujets précis », explique Benoît Fraslin, le directeur du centre hospitalier du sud-Seine-et-Marne.

Interrogés sur les dysfonctionnements évoqués par les aidants, il indique « ne pas les contester, mais pour autant ne pas les avoir constatés à titre personnel. » Parmi les indicateurs du bien-être, le directeur évoque toutefois la fréquence des douches des résidents. « Pendant la période estivale, la situation a été compliquée et le taux n'a pas pu être assumé comme auparavant ». Selon le directeur, plusieurs décisions ont déjà été prises depuis le mois de septembre. « Nous avons par exemple regroupé les résidents du pavillon Costrejean afin de faciliter les démarches du personnel, c'est une mesure de bon sens », insiste Benoît Fraslin. Selon lui, actuellement, il manque de 4 à 5 personnes (équivalents temps-plein) pour la prise en charge des résidents. « Nous souhaitons aussi embaucher deux personnes dans l'encadrement afin de faciliter la coordination et les contacts avec les familles », détaille le directeur. Des recrutements qu'il espère voir intervenir dans un délai de 3 à 6 mois, « toutes les mesures ne pouvant pas être prises en un jour. » La direction indique qu'un prochain point sera réalisé dans les semaines qui viennent avec le collectif. « Mais nous rendrons bien sûr compte des mesures lors du prochain conseil de vie sociale de l'établissement », conclut-il.

Propos recueillis par JVC

Le syndicat Autonome Coordination santé a rencontré ce collectif et soutient la démarche. Tristement, nous devons reconnaître que ce qui est décrit est la réalité. Nous le dénonçons depuis trop de nombreuses années sans succès... La direction va-t-elle enfin ouvrir les yeux ?

Cet « étalage » dans les médias pourrait être mal vécu par le personnel car cela les interpelle directement dans leurs pratiques de prise en charge des soins, de l'hygiène et tout simplement l'accueil des résidents. Le personnel est le premier à souffrir de conditions de travail qui ne leur permettent pas de faire leur travail comme il devrait être fait. La direction ne pourra plus dire qu'elle ne savait pas. Elle a promis au collectif d'apporter les ajustements nécessaires ; embauches de soignants, de cadres ...

Gageons que la direction cessera sa quête de rentabilité à tout prix et qu'elle aura pris enfin conscience que la première richesse de l'Ehpad, c'est son personnel.

Redonnons un sens à leur travail.

CGOS – Une aide parmi tant d’autres.

Le saviez-vous ? Logement / Aide remboursable logement



En cas de difficultés financières, le C.G.O.S vous propose une aide exceptionnelle remboursable, versée après étude par une commission, pour vous aider à financer vos dépenses de :

- - Location ou co-location (dépôt de garantie, frais d’agence, premier mois de loyer),
- - Déménagement (effectué par vos propres moyens ou par des professionnels),
 - travaux,
- - Frais d’accession à la propriété (notamment les frais notariés, d’agence, de raccordement de gaz ou d’eau...).

Montant : 8 000 euros maximum par foyer, dans la limite des dépenses (sur présentation de justificatifs).

Le montant minimum pour effectuer une demande est de 400 euros.

Cette aide n’est pas ouverte aux retraités.

Elle est soumise à l’examen de la commission permanente des aides et secours, et versée dans la limite du budget disponible.

Durée maximum de remboursement :

- 50 mois pour les aides d’un montant jusqu’à 4 000 euros
- 60 mois pour les aides supérieures à 4 000 euros.

Le remboursement est effectué par prélèvement sur compte bancaire. Une fois votre demande acceptée, un mandat de prélèvement SEPA vous sera adressé. Il faudra le retourner signé au C.G.O.S de votre région.

Cette aide est exclusivement réservée à votre résidence principale. Toutefois, elle peut aussi être versée pour la location d’un logement pour un membre à charge fiscale de votre famille (sauf location vacances).

Le formulaire (à télécharger depuis votre espace agent) et les justificatifs doivent être adressés au C.G.O.S IDF ou auprès du délégué de votre établissement. La facture acquittée est à fournir dans les 6 mois suivant l’attribution de l’aide.

Vos représentants du personnel UFAS/FGAF au CGOS IDF **com@lesautonomessante-ufas.fr**

| | | |
|-----------------|----------------|---|
| David AMICIZIA | 01.41.70.83.04 | GROUPE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL LE RAINCY MONTFERMAIL (93) |
| Halima PATRIKAS | 01.30.75.49.11 | CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY (95) |

Peut-on planifier des réunions en journée pour des veilleurs de nuit s'ils travaillent ensuite le soir ?

Aux termes de l'article 5 du décret n°2002-9 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière : *la durée du travail effectif s'entend comme le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.*

Le temps de présence à la réunion est donc considéré comme du travail effectif.

Or, aux termes de l'article 6 du décret susvisé :

L'organisation du travail doit respecter les garanties ci-après définies.

La durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder 48 heures au cours d'une période de 7 jours. Les agents bénéficient d'un repos quotidien de 12 heures consécutives minimum et d'un repos hebdomadaire de 36 heures consécutives minimum. Le nombre de jours de repos est fixé à 4 jours pour 2 semaines, deux d'entre eux, au moins, devant être consécutifs, dont un dimanche.

L'article 7 ajoute :

Les règles applicables à la durée quotidienne de travail, continue ou discontinue, sont les suivantes :

1° En cas de travail continu, la durée quotidienne de travail ne peut excéder 9 heures pour les équipes de jour, 10 heures pour les équipes de nuit. Toutefois lorsque les contraintes de continuité du service public l'exigent en permanence, le chef d'établissement peut, après avis du comité technique d'établissement, déroger à la durée quotidienne du travail fixée pour les agents en travail continu, sans que l'amplitude de la journée de travail ne puisse dépasser 12 heures.

2° Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 21 heures et 6 heures, ou toute autre période de 9 heures consécutives entre 21 heures et 7 heures, sans préjudice de la protection appropriée prévue à l'article 3 et des mesures prises au titre de l'article 9. Pour les agents soumis à un régime d'équivalence ainsi que pour les agents travaillant exclusivement de nuit selon les dispositions de l'article 2, le temps de travail est décompté heure pour heure.

3° Dans le cas de travail discontinu, l'amplitude de la journée de travail ne peut être supérieure à 10 h 30. Cette durée ne peut être fractionnée en plus de deux vacations d'une durée minimum de 3 heures.

4° Une pause d'une durée de 20 minutes est accordée lorsque le temps de travail quotidien est supérieur à 6 heures consécutives. Pour les agents soumis à un régime d'équivalence, les heures sont décomptées heure pour heure.

Être de service dans la journée pour assister à une réunion de 5 heures entre 11 et 17 h suivie d'une nuit de travail de 21h30 à 7h30 ne respecte ni la durée légale de repos quotidien de 12 heures, ni l'amplitude horaire maximale qui est de 10h00 pour les agents de nuit en travail continu. Par conséquent l'organisation envisagée n'est pas conforme.

Il en est de même pour l'agent qui a effectué une nuit de travail et qui doit ensuite assister à une réunion à 11h00.



BONNE ANNEE 2020



Union Fédérale Autonome Santé

Affiliée à la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

1 Grande Allée du 12 Février 1934, Le Lizard II Bât. A, 77186 Noisiel